



Projet d'établissement

2026 - 2032



Sommaire

1/ Vers un nouveau projet d'établissement

- Le mot du président
- L'ambition du projet d'établissement
- La méthode de construction du projet

2/ Etat des lieux et diagnostic

- Les missions
- L'organisation et les ressources
- L'écosystème de la solidarité territoriale dans le département
- Le diagnostic

3/ La raison d'être de HGI

4/ Le modèle tarifaire

5/ Cap 2032

- Les défis
- La feuille de route

6/ Le plan d'action

7/ Annexes

01

Vers un nouveau projet d'établissement





Le mot du Président

L'ambition du projet d'établissement

Haute Garonne Ingénierie, une Agence unique

Haute-Garonne Ingénierie (HGI) est une Agence Technique Départementale au parcours singulier. Créée parmi les premières en France, dès 1985, elle a suivi une structuration et progression qui en font un acteur connu et reconnu au-delà du département de la Haute-Garonne.

Forte de cette histoire, HGI a réussi à structurer son offre de service au regard de l'évolution des besoins à travers le temps et à s'inscrire comme un partenaire de référence pour les collectivités haut-garonnaises. Dans un département caractérisé par un volume important de petites communes, où plus de 80 % des communes comprennent moins de 2000 habitants, le soutien en matière d'ingénierie territoriale est fondamental.

HGI évolue, par ailleurs, dans un écosystème de partenaires particulièrement fourni, le Conseil départemental ayant fait le choix de structurer une offre étoffée au service des collectivités du territoire.

Des besoins renouvelés

L'évolution du cadre réglementaire, l'intensification des normes techniques, les attentes grandissantes des communes rurales et la transformation du profil des élus constituent l'horizon de renouveau des besoins auxquels HGI doit répondre. Les diagnostics menés auprès des directions et les échanges avec les élus convergent autour du constat d'après lequel l'Agence est identifiée comme un appui fiable, réactif et accessible, capable d'accompagner les collectivités dans leurs projets comme dans leur quotidien. Ce positionnement repose sur la compétence des agents, sur la qualité du service rendu et sur une culture de proximité qui constitue l'une des forces les plus unanimement reconnues.

Dans le même temps, l'ampleur du volume d'activité, les attentes nouvelles en matière de transitions écologique et numérique, ainsi que la montée en technicité de certains sujets posent la nécessité d'une évolution. Le besoin d'un cadre clarifié des missions, d'un modèle économique stabilisé, d'outils modernisés et d'un fonctionnement plus transversal s'exprime à tous les niveaux de l'Agence. Les élus formulent une attente forte de continuité dans l'accompagnement, de lisibilité dans l'offre globale d'ingénierie et d'appui renforcé pour sécuriser leurs décisions et concevoir leurs projets dans un environnement toujours plus complexe.

L'ambition du projet d'établissement

Pourquoi réaliser un nouveau projet d'établissement ?

Réaliser un projet d'établissement consiste d'abord à prendre appui sur un diagnostic partagé du fonctionnement et des pratiques de l'Agence. Cette démarche permet de rendre lisibles les acquis, de repérer les fragilités et d'identifier les évolutions nécessaires pour mieux projeter l'Agence dans l'avenir. Le projet offre un cadre, à partir duquel les orientations futures peuvent être définies de manière cohérente.

Au-delà de cette logique de bilan, la démarche vise à doter l'Agence d'un cadre commun qui clarifie sa vocation et structure la manière dont elle s'inscrit dans son environnement institutionnel. En explicitant ce qui fonde l'action d'HGI et en reconnaissant la valeur du travail accompli par toutes les équipes impliquées, le projet d'établissement soutient une vision commune au service des adhérents.

L'objectif est donc de maintenir et de développer une offre d'ingénierie capable d'apporter des réponses fiables, et proches du terrain. Cette ambition s'inscrit également dans un environnement marqué par des transformations : généralisation des usages numériques, bifurcation écologique et complexification de l'exercice des mandats des élus. Le projet d'établissement doit prendre acte de ces trajectoires et donner à l'Agence les moyens de s'y adapter, pour demeurer aux prises avec les enjeux du territoire.

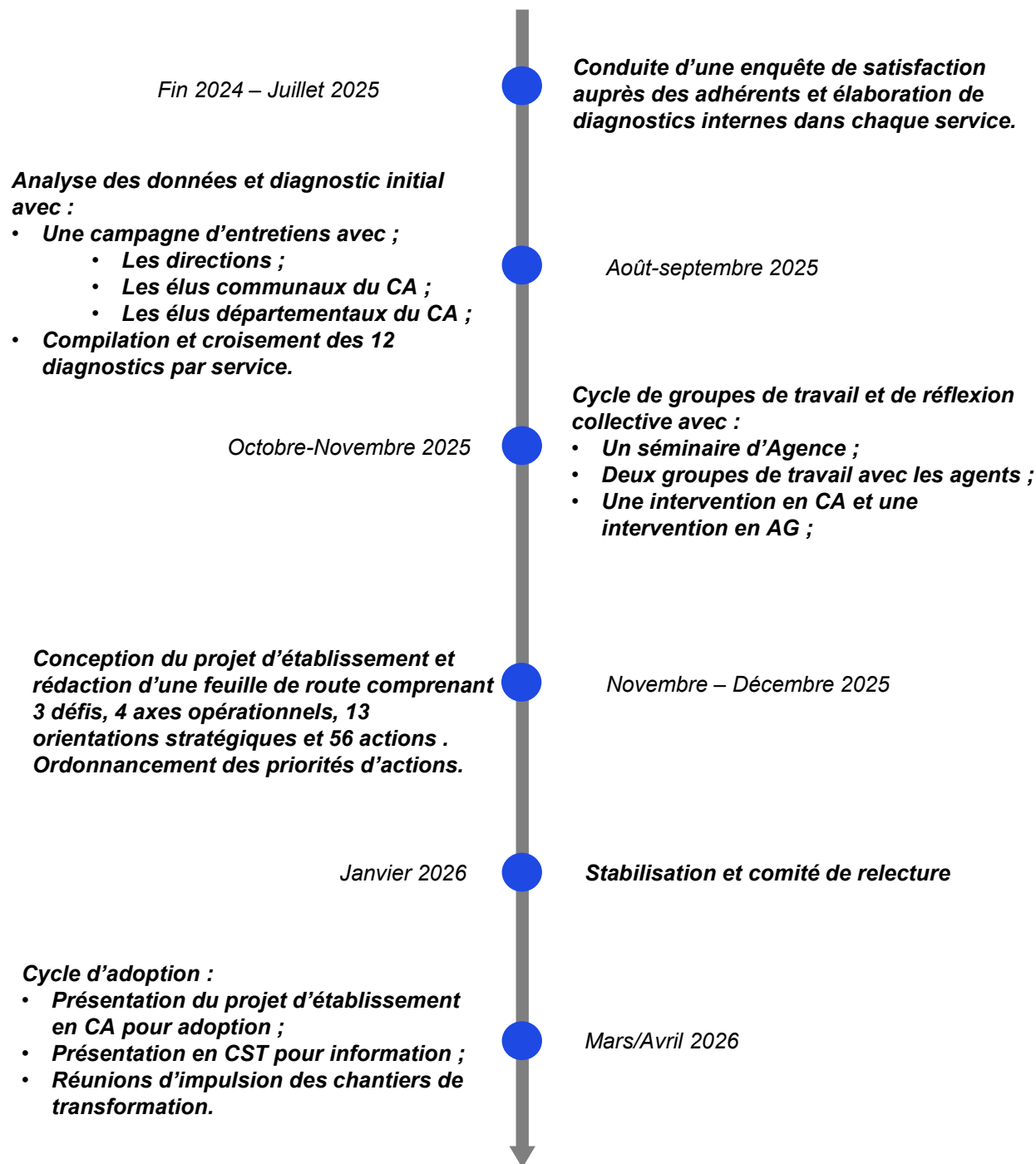
La mobilisation des services autour du projet depuis la rentrée 2025 a permis de porter une nouvelle dynamique autour d'une vision commune de l'action de l'Agence, caractérisée par la fiabilité, la proximité, la solidarité territoriale et une volonté d'anticiper les besoins face aux enjeux émergents.

Le projet d'établissement qui en découle vise à poser un cadre robuste d'intervention et une feuille de route claire pour amorcer les transformations de l'Agence.

La méthode de construction du projet

Du diagnostic au projet d'établissement

L'élaboration du projet d'établissement s'est déroulée en quatre grandes phases, étalées entre fin 2024 et février 2026.



02

Etat des lieux et diagnostic



2.1

Les missions



Une offre de service spécifique à HGI

Une offre de service particulièrement étendue

L'Agence assure, pour le compte des 661 collectivités adhérentes, des missions de conseil et d'assistance dans les domaines suivants :

Thématiques	Missions
Juridique	<ul style="list-style-type: none">• Conseiller les élus dans l'application du droit : contrats, intercommunalité, police administrative, gestion des biens, services publics, responsabilité• Assister pour mettre en œuvre les procédures et rédiger les actes (marchés publics, intercommunalité, actes)• Former en matière juridique
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none">• Conseiller dans le domaine réglementaire du droit de l'urbanisme : permis, déclarations, contentieux etc.• Aider à la décision sur des procédures et outils fonciers et de financement de l'urbanisme• Assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les Cartes Communales, PLU communaux et intercommunaux et SCOT.• Former en matière d'urbanisme
Finances	<ul style="list-style-type: none">• Assister et conseiller dans les domaines financiers et fiscaux : dotations, impôts locaux, TVA, etc.• Réaliser l'analyse financière des budgets des communes et groupements de communes• Former en matière financières
Informatique	<ul style="list-style-type: none">• Diagnostics de systèmes informatiques• Vérification de leur cohérence• Prévention des risques de dysfonctionnements• Etudes de conditions de leur évolution• Proposition et mise en place de solutions techniques• Assistance et support aux logiciels métiers• Délégué à la protection des données• Développement et mise en œuvre de site web institutionnel• Aide au recensement des besoins en matière d'équipements informatiques• Former les élus et les agents en matière informatique
Formation des élus locaux	<ul style="list-style-type: none">• Assurer le rôle d'organisme de formation agréé des élus locaux• Concevoir un plan annuel de formation à destination des élus• Organiser des formations intra à la demande des élus locaux
Documentation et information	<ul style="list-style-type: none">• Informer les élus• Réaliser une veille documentaire
Ingénierie de projet	<ul style="list-style-type: none">• Assurer un rôle de conseil et d'assistance lors de l'émergence de projet de développement local• Assister les élus dans la conduite et le pilotage de projet de l'idée à sa mise en œuvre• Assister la collectivité dans le montage financier du projet• Développer des partenariats et des réseaux professionnels• Former à l'aménagement durable

Une offre de service spécifique à HGI

Un périmètre d'intervention singulier dans le paysage des Agences Techniques Départementales

Habituellement, les Agences orientent davantage leur offre de service vers les compétences techniques relatives aux infrastructures et aux aménagements urbains.

HGI possède des particularités en la matière. Les périmètres thématiques d'intervention sont sensiblement différents de ceux habituellement traités par les ATD d'autres départements. Ce point s'explique notamment par le fait que HGI est une ATD historique et qu'il ne s'agit pas d'une structure créée en réponse à l'interruption de l'ATESAT, l'assistance technique fournie par l'Etat et qui existait pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

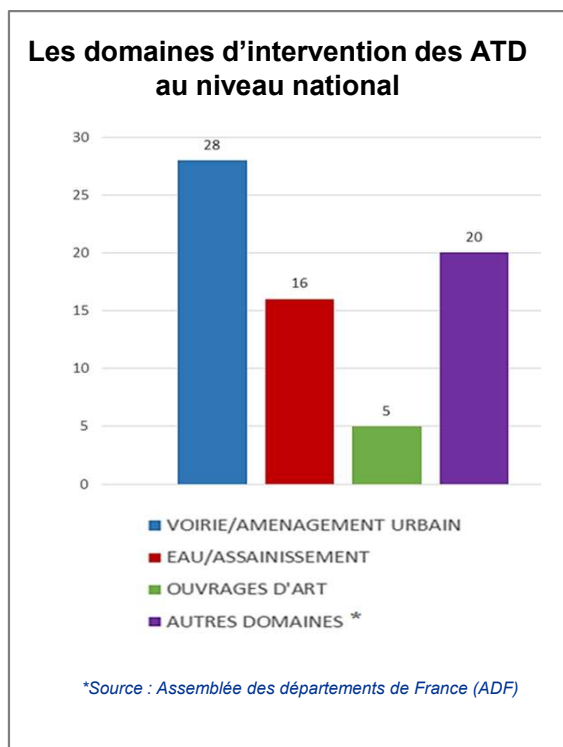
Une offre de service qui correspond pleinement aux besoins des territoires

583 des 586 communes du département adhèrent à l'Agence.

Les volumes de sollicitations sont en progression constante au cours des dernières années.

Certaines prestations ont progressé de manière très significative générant des charges de travail importantes et mettant parfois l'organisation de l'Agence à rude épreuve.

Le nombre de sollicitations annuelles est environ 15 fois supérieur aux nombres d'adhérents. Ceci montre à quel point les adhérents sollicitent l'Agence régulièrement et l'ont intégrée dans leur fonctionnement quotidien.



	Nombre de sollicitations	Nombre de prestations	Volume lissé de sollicitations par adhérent	Volume lissé de prestations par adhérent
TOTAL	10169	17223	15,5	26,2
Juridique	918	2002	1,4	3,0
financier	186	896	0,3	1,4
Urbanisme – IET	256	1840	0,4	2,8
informatique	8809	12484	13,4	19,0

Statistiques de sollicitations annuelles (2024)

Une satisfaction élevée couplée à un besoin de faire évoluer l'offre

Une grande satisfaction de l'ensemble des adhérents et ce, sur tous les types de sujets

Les résultats de l'enquête réalisée fin 2024, début 2025 auprès des adhérents* révèlent que :

- ✓ Quelle que soit la thématique, les retours sont positifs ;
- ✓ Quelle que soit la thématique, les prestations délivrées par HGI sont majoritairement claires / complètes / applicables / documentées.

Cette enquête met en évidence que :

- ✓ La satisfaction est telle que HGI dispose d'une légitimité assurée pour procéder à ses propres choix d'évolution. Il n'est pas attendu de mesures correctives par rapport à l'existant.
- ✓ HGI est un guichet de services à destination des collectivités qui est pleinement intégré au quotidien de chacun. Sa place est reconnue, confirmant l'importance de réaffirmer une raison d'être ambitieuse.

Une Agence mature et des évolutions nécessaires à apporter à l'offre

Plusieurs besoins d'évolution existent :

- ✓ En premier lieu, redéfinir clairement le périmètre des missions, maîtriser certaines prestations trop chronophages et détourner plus précisément l'offre de service. Créer un véritable catalogue de l'offre de service de l'Agence permettrait ainsi d'assurer de la visibilité aux adhérents tout en constituant une base de non prise en charge des prestations hors-périmètre de compétence.
- ✓ Parallèlement, le besoin d'enrichir les missions par le développement d'offres nouvelles et spécialisées pour répondre aux besoins des adhérents.

**« Délimiter,
approfondir,
adapter l'offre de
service »**

*18 répondants pour les Présidents d'EPCI / 156 répondants pour les communes soit 24 % des EPCI membres et 26 % des communes adhérentes

2.2

L'organisation et les ressources

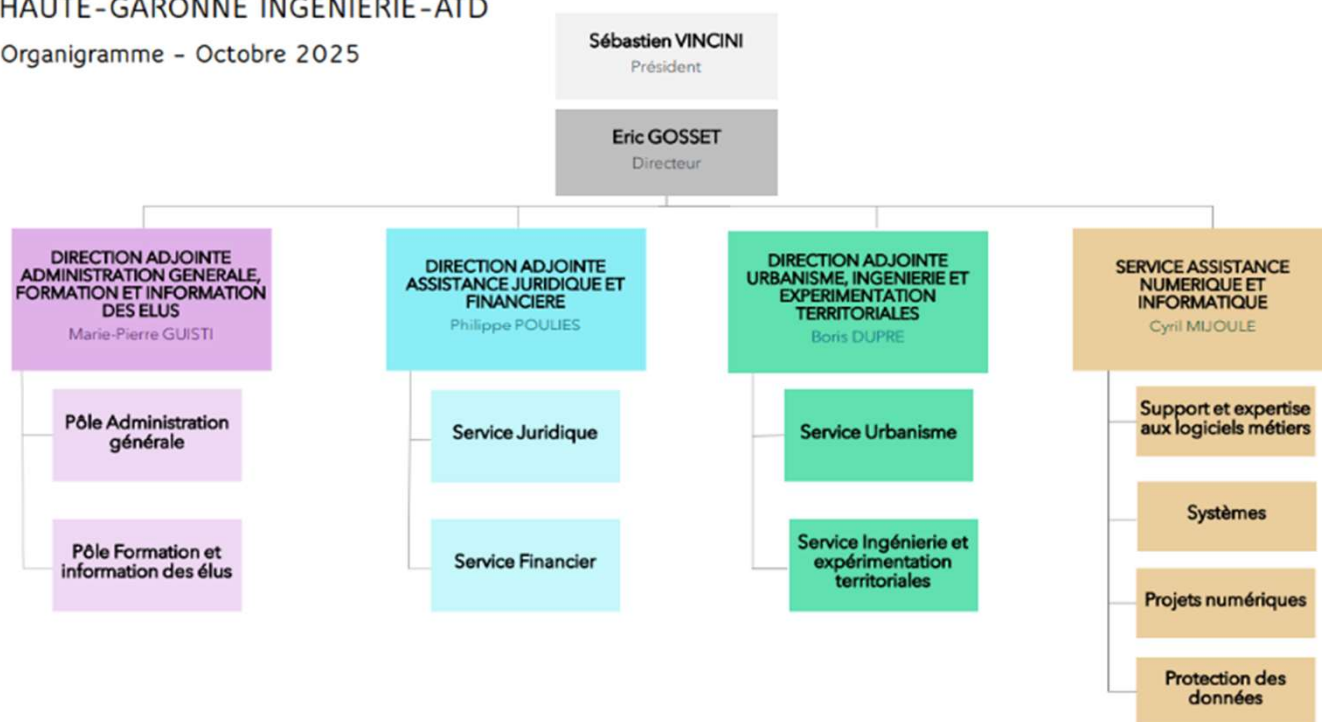
L'organigramme d'HGI

Les atouts de l'organisation de HGI :

- ✓ Une structure organisationnelle globalement cohérente en termes de regroupement de missions ;
- ✓ Des professionnels dont l'intégralité du temps de travail est dédiée à HGI et une absence de mise à disposition de quote-part d'ETP ;
- ✓ Des postes de coordonnateurs ou de chef de service identifiés dans certains services, assurant l'animation de l'équipe ou la référence technique pour les agents.

HAUTE-GARONNE INGENIERIE-ATD

Organigramme - Octobre 2025



2.3

L'écosystème de la solidarité territoriale dans le département

La plateforme d'appuis aux territoires

Le Conseil départemental se positionne comme intégrateur de l'ensemble des services d'appui aux territoires en matière d'ingénierie territoriale :

La plateforme d'appuis aux territoires réunit différentes parties-prenantes : le CAUE, le CDG31, le SDEHG, HGN, HGENv, Réseau31, le SDIS et bien sûr HGI, au sein d'une convention de partenariat signée avec le CD31. Cette plateforme est construite sur une logique volontariste, pour coordonner l'ingénierie départementale mais sans cadre contraignant où communes et EPCI peuvent soit s'adresser à un guichet unique, soit solliciter directement les parties-prenantes en fonction de leurs besoins.

HGI, en tant que partenaire historique du conseil et de l'assistance aux collectivités adhérentes, dispose d'une place particulière dans cet écosystème.



LA PLATEFORME VA INFORMER, MOBILISER ET COORDONNER
LES EXPERTISES DU DÉPARTEMENT ET DES PARTENAIRES



L'un des enjeux du projet d'établissement est donc de consolider les forces particulières de l'Agence, au sein d'une offre plus globale du Conseil départemental

2.4

Le diagnostic

Les diagnostics en synthèse

	DA administration générale, formation et information des élus	DA assistance juridique et financière	DA urbanisme et expérimentation territoriale	Service d'assistance numérique et informatique
Les missions	Missions stabilisées mais à adapter aux évolutions numériques et écologiques. Le rôle vis-à-vis des élus est reconnu, mais l'offre gagnerait à être délimitée et à s'ouvrir davantage aux non-adhérents pour la formation.	Missions adaptées mais besoin de clarification du périmètre. L'offre doit évoluer vers plus de standardisation et s'adapter à l'arrivée de l'IA	Enjeu de définir une stratégie plus claire et de développer des offres "packagées" adaptées aux collectivités.	Besoin de clarifier le catalogue et en fonction des arbitrages, de développer des prestations.
L'organisation	Organisation interne jugée stable et efficace. Évolutions de postes à envisager en lien avec la réorganisation récente de la DGD DAT.	Le besoin d'instaurer des coordinations et d'alléger certaines tâches répétitives ressort.	Une collaboration des services efficace qui entraîne des demandes en matière d'accroissement de la transversalité avec les autres directions.	Chaîne hiérarchique trop courte et manque de pilotage intermédiaire.
Le fonctionnement	Outils numériques perfectibles (Kimoce, parapheur), circuits encore trop lourds.	Besoin de rationaliser les processus, de limiter les tâches administratives et d'anticiper l'arrivée de l'IA. La gestion actuelle apparaît chronophage.	Des processus stabilisés et adaptés mais des demandes de standardisation des formats de livrables et de clarification du périmètre de l'offre.	Processus éclatés, absence de ticketing unique. Manque de qualification du besoin.
La communication interne et externe	Bonne visibilité des activités mais besoin d'un intranet et d'une charte graphique pour homogénéiser les supports. L'ouverture à de nouveaux vecteurs est à poursuivre.	Communication externe à renforcer : supports parfois trop peu synthétiques, manque de formats attractifs. Le rayonnement pourrait passer par une meilleure valorisation des projets.	Attente forte en communication interne (meilleure circulation des informations, homogénéisation des pratiques). La communication externe doit mieux valoriser les projets.	Communication externe encore limitée malgré des partenariats en cours de mise en place. Demande d'une pédagogie plus développée envers les adhérents.

Ces synthèses sont issues d'une démarche de diagnostics conduite en interne au sein de chaque service.

Axe I : les missions le diagnostic

L'analyse croisée des diagnostics met en lumière plusieurs tendances communes quant aux missions de l'Agence. Les directions expriment à la fois le besoin de mieux cadrer l'offre actuelle et l'envie d'enrichir les interventions pour répondre aux évolutions des besoins des adhérents. Ces constats posent les bases d'un travail collectif de structuration des missions, indispensable pour accompagner durablement les élus et maintenir la qualité du service rendu.

Atouts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none">• Une offre de services riche et alignée pour l'essentiel avec les besoins des adhérents.• Une démarche déjà engagée pour moderniser certains dispositifs, par exemple la mise à disposition de formations asynchrones pour mieux répondre aux emplois du temps contraint des élus.• Une volonté commune de clarifier le périmètre des missions, afin de réguler la charge de travail et les délais.• Un dynamisme réel dans l'évolution des missions, chaque direction exprimant le souhait de développer des offres nouvelles et spécialisées.• Une volonté d'adaptation aux transformations du territoire et aux attentes nouvelles des élus.	<ul style="list-style-type: none">• L'absence d'un périmètre de missions formalisé entretient des demandes hétérogènes, parfois chronophages ou hors des capacités opérationnelles de certaines équipes.• Le catalogue de services propre à l'Agence reste peu lisible pour les adhérents et ne constitue pas encore un cadre partagé pour accepter ou refuser certaines sollicitations.• Le développement de nouvelles missions nécessite un arbitrage sur les priorités et un équilibre entre innovation et capacité réelle à absorber la charge.• Les évolutions de l'environnement d'intervention appellent une mise à jour régulière des missions.• Le risque de voir certaines équipes surchargées ou sollicitées hors périmètre de compétence reste élevé tant qu'un catalogue n'est pas consolidé



À retenir :

- L'ensemble des diagnostics affirme la nécessité de redéfinir clairement les missions de l'Agence pour gagner en cohérence, en lisibilité et en capacité d'action.
- Le développement d'offres nouvelles est plébiscité, mais doit s'appuyer sur un cadre partagé permettant d'éviter l'éparpillement et de protéger les agents des sollicitations excessives.
- Les missions doivent être adaptées aux évolutions des besoins des adhérents, notamment en lien avec l'environnement et la transformation numérique.
- La structuration d'un catalogue de services évolutif apparaît comme un outil central pour organiser les missions et sécuriser les relations avec les adhérents.

Axe II : l'organisation le diagnostic

L'analyse des diagnostics fait apparaître plusieurs enjeux transversaux liés à l'organisation interne de l'Agence. Les directions expriment le besoin d'un fonctionnement plus cohérent et plus transversal, d'un meilleur calibrage des ressources et d'un investissement renforcé dans les compétences. Ces constats soulignent la nécessité d'adapter l'organisation pour soutenir durablement l'activité et améliorer les conditions de travail des agents.

Atouts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none">• Une organisation globalement stabilisée.• Des agents disposant d'une forte expertise et d'une volonté de montée en compétences.• Une volonté d'améliorer la transversalité et de clarifier l'articulation entre les équipes, notamment entre les services opérationnels.• Une dynamique d'ouverture vers les élus pour renforcer leur implication dans les décisions de l'Agence.	<ul style="list-style-type: none">• Une transversalité encore insuffisante sur des projets qui nécessiteraient davantage de coordination entre directions.• Des charges de travail élevées dans certains services et des effectifs parfois inadaptés aux volumes et à la nature des sollicitations.• Des besoins hétérogènes en matière de formation qui appellent un cadrage et une meilleure structuration des parcours d'apprentissage.• Le manque d'instances d'animation interne transversale formalisées.



À retenir :

- Les diagnostics convergent vers la nécessité de consolider la transversalité de l'organisation et de clarifier les articulations entre directions pour fluidifier les projets.
- Les enjeux de ressources humaines restent centraux : gestion des charges de travail, adaptation des effectifs, souplesse des modalités de travail.
- La montée en compétences constitue un levier majeur, à structurer autour d'un véritable plan de formation interne et de droits individuels mieux mobilisés.
- La mise en place de temps collectifs et d'instances dédiées à la transversalité apparaissent comme un préalable pour renforcer la cohésion et soutenir les transformations à venir.

Axe III : les principes de fonctionnement le diagnostic

L'analyse des diagnostics met en évidence plusieurs enjeux transversaux qui affectent le fonctionnement quotidien de l'Agence. Les directions soulignent la nécessité d'outils plus adaptés, de méthodes de traitement des demandes plus structurées et d'un modèle économique permettant de soutenir durablement l'activité. Ces constats invitent à repenser certains processus clés pour améliorer la qualité de service et sécuriser le pilotage interne.

Atouts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none">• Une volonté partagée d'harmoniser les outils de travail et de moderniser les supports numériques pour faciliter le suivi des activités.• Un consensus autour de l'importance de mieux qualifier les demandes afin de mieux cibler les interventions.• Une dynamique constructive autour de la clarification du modèle économique, avec des propositions visant à sécuriser les marges de manœuvre de l'Agence.• Un intérêt marqué pour des outils collaboratifs et des trames standardisées, permettant de gagner en cohérence et en efficacité.	<ul style="list-style-type: none">• Un outillage logiciel éclaté et peu ergonomique, qui freine le traitement des sollicitations et ne répond pas aux besoins des équipes.• Des sollicitations dont le cadrage en amont par les adhérents génère un volume important de demandes mal définies et pèse sur les capacités opérationnelles.• Un modèle tarifaire qui peut entretenir des phénomènes de sursollicitation et limite les capacités d'investissement dans de nouveaux outils ou formations.



À retenir :

- La modernisation des outils apparaît incontournable, avec un besoin exprimé d'un logiciel de pilotage et de suivi des activités ergonomique et adapté aux méthodes de travail des directions.
- Le recueil et la qualification des besoins nécessitent d'être retravaillés pour fluidifier les sollicitations et sécuriser le travail des équipes.
- L'évolution du modèle économique est perçue comme un levier pour réguler la charge et soutenir les investissements stratégiques.
- Trames communes, questionnaires, chartes d'engagement et outils collaboratifs constituent des pistes concrètes pour améliorer la qualité du fonctionnement interne.

Axe IV : la communication interne et externe le diagnostic

L'analyse des diagnostics met en avant plusieurs enjeux autour de la communication interne et externe de l'Agence. Les directions pointent toutes le besoin de structurer davantage les échanges, d'harmoniser les supports et de renforcer la visibilité de l'action de l'Agence auprès de ses adhérents comme de ses partenaires. Ces constats soulignent l'importance d'un cadrage renouvelé de la communication, pour en faire un levier d'unité interne et de rayonnement territorial.

Atouts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none">• Un consensus sur la nécessité d'améliorer la circulation de l'information interne et de disposer d'outils facilitant le partage et la cohésion.• Une volonté forte d'harmoniser les supports et d'assurer une meilleure lisibilité institutionnelle des productions.• Une ouverture à l'utilisation de nouveaux canaux externes pour valoriser les actions de l'Agence et renforcer la proximité avec les adhérents.• Des propositions concrètes pour moderniser la communication, notamment via les réseaux sociaux ou la production de contenus visuels.	<ul style="list-style-type: none">• Une communication interne à l'échelle de l'Agence encore fragmentée, avec des pratiques hétérogènes selon les services et une faible structuration des échanges transversaux.• L'absence d'intranet et de référentiels partagés, limitant la fluidité de l'information et la compréhension des missions des différents services.• Une charte graphique peu appliquée et à refondre, produisant des supports peu cohérents.• Une communication externe insuffisamment visible, encore trop centrée sur des outils traditionnels.



À retenir :

- La mise en place d'un intranet apparaît comme un levier central pour structurer l'information interne, renforcer la culture commune et soutenir les coopérations entre services.
- L'harmonisation des supports via une charte graphique modernisée est un prérequis pour assurer cohérence et lisibilité des productions.
- La communication externe doit évoluer vers des formats plus dynamiques et valorisants, notamment via les réseaux sociaux, les contenus visuels et la mise en avant des projets des adhérents.
- Une stratégie de communication renouvelée permettrait à l'Agence de mieux faire connaître son action, de renforcer son image et de développer son rayonnement territorial.

03

La raison d'être de HGI



Finalités et valeurs de HGI

Conseiller, accompagner, former, informer :

Ces missions constituent les finalités essentielles de l'action de HGI. Elles s'inscrivent dans une volonté d'agilité, d'adaptabilité, de réactivité et de pragmatisme au service des adhérents.

Les services d'HGI proposent, au quotidien, des appuis à de nombreuses thématiques qui montrent toute la richesse et la complexité des questions locales. De l'accompagnement et la sécurisation dans la gestion du quotidien à l'appui aux projets territoriaux de développement, l'Agence soutient les élus locaux dans différents aspects de leurs mandats.

HGI porte, depuis sa constitution, une finalité évidente d'appui et de soutien aux collectivités locales. L'ingénierie est une affaire de projets et le soutien ne peut se faire qu'au regard des besoins exprimés. HGI porte ainsi une finalité d'écoute et de service pour être l'acteur de référence de ses adhérents.

Un service public de proximité :

Dans ce contexte, HGI agit comme service public de proximité, à forte expertise, au bénéfice d'une réduction de la fracture territoriale : le développement de projet ne peut être conditionné à la disponibilité de ressources. C'est le rôle de la solidarité territoriale de faciliter l'émergence de nouvelles dynamiques.

HGI est ainsi un service autant qu'un outil pour que les projets des collectivités, notamment des plus petites, puissent trouver une résonance et une réalisation effective.

HGI incarne la nouvelle architecture de l'ingénierie publique au service des territoires en tant qu'Agence technique départementale aux compétences multiples et à l'expertise reconnue.

La raison d'être de HGI

Haute-Garonne Ingénierie accompagne les élus locaux dans la réussite de leurs missions, en leur apportant un appui fiable, neutre et rapidement mobilisable.

L'Agence met ses compétences variées au service des collectivités pour sécuriser et éclairer les décisions publiques, faciliter les démarches opérationnelles et soutenir leur développement, dans une logique de solidarité territoriale.

L'action de Haute-Garonne Ingénierie repose sur trois principes :

- **Proximité**, afin de comprendre les réalités du terrain et répondre, de manière simple et efficace, aux besoins des adhérents ;
- **Qualité de service**, portée par des conseils d'experts et un accompagnement rigoureux ;
- **Innovation**, pour anticiper les besoins nouveaux, former les élus et accompagner notamment les transitions écologiques et numériques.

L'objectif de l'Agence, avec ses partenaires, est d'agir aux côtés des collectivités pour améliorer les conditions de vie des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais.

Proximité

Réalités terrain,
besoins des
adhérents



Qualité de service

Conseils d'experts,
accompagnement
rigoureux

Innovation

Besoins nouveaux,
accompagner les transitions
écologiques et numériques

04

Le modèle tarifaire



Un engagement de solidarité territoriale

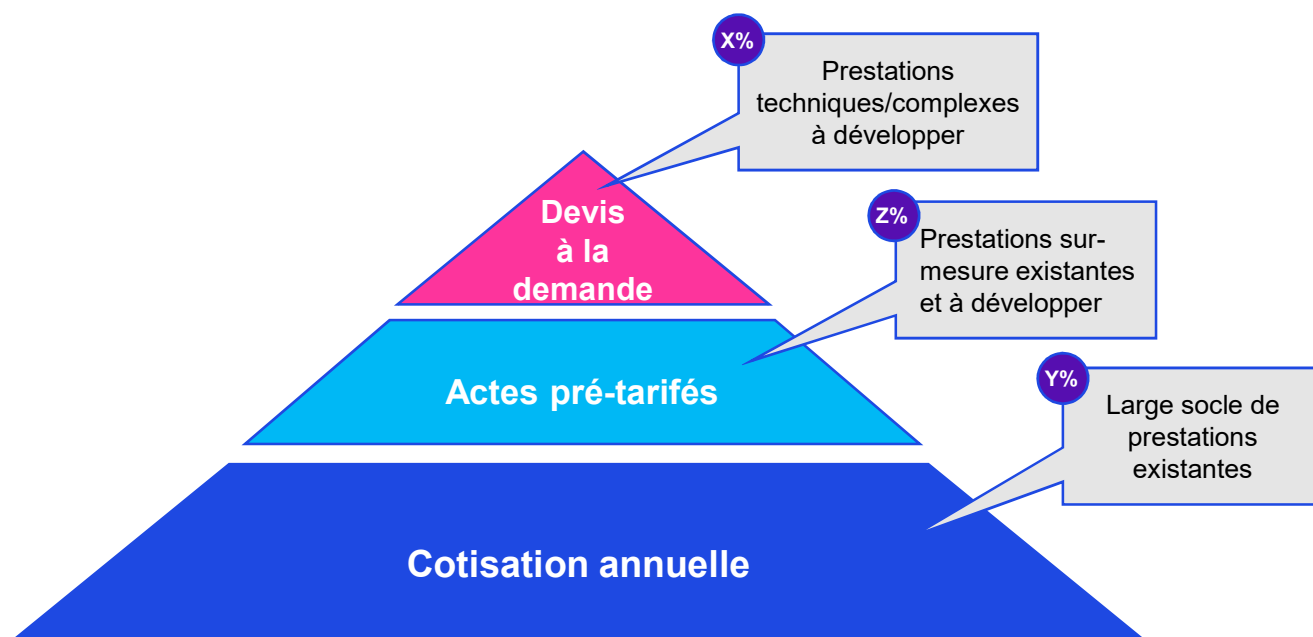
Un modèle économique qui repose sur un engagement fort du Conseil départemental

La politique tarifaire de HGI repose sur les contributions annuelles des adhérents. L'Agence ne facture presque pas de prestations additionnelles, hors création de sites internet et formations intra ou non-adhérent. Le modèle budgétaire repose sur le financement des ressources humaines et matérielles de l'Agence par le Conseil départemental, témoignant de l'engagement de solidarité territoriale.

- *D'un point de vue financier* : le budget de fonctionnement est impacté depuis plusieurs années par une hausse des charges fixes incompressibles et des coûts liés à la location et à la maintenance des logiciels. Or, ces dépenses ne peuvent plus être comblées par les excédents et nécessitent une augmentation des recettes.
- *D'un point de vue économique* : la tarification n'équilibre pas les coûts sous-jacents à chaque intervention. La tarification est établie sur un principe de cotisation annuelle d'adhésion où chaque demande induit un coût marginal décroissant. Schématiquement, la première commande coûte le forfait d'adhésion, puis la seconde coûte la moitié du forfait d'adhésion, puis la troisième coûte le tiers du forfait d'adhésion et ainsi de suite.

Ce schéma garantit la promotion d'une solidarité territoriale particulièrement soutenue mais ne permet pas d'envisager de développer des prestations de plus en plus complexes car la tarification reste toujours stable. Le modèle économique est donc particulièrement soutenable pour les adhérents mais constitue un frein à la capacité de développement de l'Agence.

La logique de solidarité territoriale au cœur de la raison d'être de l'Agence invite à poursuivre un modèle tarifaire soutenable mais nécessite de concevoir les modalités complémentaires de facturation permettant à l'Agence de disposer de leviers de développement pour répondre aux besoins de plus en plus complexes des adhérents.



05

Cap 2032

Cap 2032 les défis

Défi n°1

La bifurcation écologique

Les collectivités haut-garonnaises font face à des enjeux d'aménagement du territoire et environnementaux de plus en plus pressants : adaptation au changement climatique, prévention des risques, renouvellement des centres-bourgs, qualité du cadre de vie. HGI, en développant son expertise technique, peut amplifier sa capacité à aider les élus à appréhender ces sujets avec neutralité, en sécurisant le cadre juridique et en facilitant l'intégration d'une perspective environnementale aux prestations rendues.

Défi n°2

Le virage numérique

L'extension du numérique transforme la manière de gérer les services publics locaux. Elle représente une opportunité de moderniser les outils collaboratifs et rendre l'information plus accessible, mais crée aussi des risques d'exclusion pour de nombreuses petites communes. HGI doit jouer un rôle de passerelle entre les compétences existantes et les besoins croissants des élus, en proposant des dispositifs simples et accompagnés qui permettent de maîtriser progressivement ces nouveaux usages. Cette montée en puissance du numérique s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action Numérique, piloté par le CD31, afin de garantir la cohérence des actions engagées par tous les acteurs.

Défi n°3

L'innovation territoriale

Les dynamiques d'aménagement des territoires évoluent rapidement, que l'on parle de nouveaux modèles de coopération intercommunale, de revitalisation des centralités ou encore de nouvelles attentes citoyennes. Les élus recherchent des solutions à la fois expertes et agiles, capables d'ouvrir de nouvelles pistes d'action et d'anticiper les transformations à venir. En renforçant sa capacité à expérimenter, à partager les bonnes pratiques et à structurer des réponses collectives, HGI peut devenir un véritable laboratoire d'ingénierie publique territoriale. Ce défi consiste à organiser une efficacité nouvelle, en consolidant les complémentarités internes, en facilitant le travail transversal et en contribuant à une ingénierie plus coordonnée à l'échelle départementale.

Cap 2032

la feuille de route

Ces défis sont appréhendés selon la gradation suivante :

- **Les axes thématiques:** ils correspondent aux thématiques pour lesquelles des orientations stratégiques sont à décliner.
- **Les orientations stratégiques :** elles correspondent aux priorités pour les années à venir et peuvent servir de consolidation groupée pour englober différentes pistes d'évolution proches et/ou contribuant à la même dynamique. À cet effet elles regroupent un certain nombre d'actions ;
- **Les actions :** elles correspondent à la mise en œuvre pratique des orientations stratégiques. Ces actions annexées au projet de service ont vocation à évoluer et à être enrichies tout au long de la période du projet d'établissement.

AXE I	Les missions	Orientations stratégiques : <ol style="list-style-type: none">1. Adapter l'offre de service aux défis de demain2. Clarifier le périmètre des prestations3. Renforcer la coordination de l'écosystème d'appui aux collectivités
AXE II	L'organisation	Orientations stratégiques : <ol style="list-style-type: none">1. Adapter l'organisation et actualiser la gouvernance2. Favoriser l'interconnaissance, structurer les coopérations et développer la polyvalence3. Soutenir l'expertise des équipes, accompagner la montée en compétences4. Faire de la qualité de vie au travail un marqueur de l'attractivité et de la fidélisation
AXE III	Le fonctionnement	Orientations stratégiques : <ol style="list-style-type: none">1. Consolider le modèle économique, structurer un équilibre soutenable pour l'Agence et pour les adhérents2. Simplifier le parcours de l'adhérent, maîtriser les délais et optimiser les processus3. Améliorer la capacité de pilotage de l'Agence et maintenir la performance
AXE IV	La communication	Orientations stratégiques : <ol style="list-style-type: none">1. Faire de HGI une marque de référence de l'ingénierie territoriale2. Ancrer durablement l'Agence dans les réseaux locaux et nationaux3. Fluidifier les circuits d'information interne

06

Le plan d'action



Clés de lectures du plan d'action

Trois échelles temporelles :

Le projet d'établissement est un document limité dans le temps par nature. S'il intègre une analyse des évolutions de l'environnement de l'intervention pour projeter l'Agence dans l'avenir, les évolutions qu'il engage ne dépassent pas une certaine échéance. À ce titre, les actions présentes dans la feuille de route qui suit ont été échelonnées selon trois marqueurs temporels.

- ✓ L'immédiateté, à savoir les actions pouvant être entreprises dès la mise en place des chantiers de transformation et pouvant aboutir à brève échéance. Les actions cotées comme immédiates, devraient pouvoir aboutir en 2026.
- ✓ Le court terme, avec des actions pouvant être engagées rapidement, mais dont l'aboutissement devrait être plus long. Les actions cotées court terme devraient normalement pouvoir aboutir au cours de l'année 2027.
- ✓ Le moyen terme, une échéance qui comprend les actions dont l'aboutissement s'envisage difficilement avant l'année 2028 ou au-delà. Elle intègre aussi certaines actions pouvant être qualifiées de 'démarches vivantes', c'est-à-dire qui relèvent de la construction progressive ou de l'animation continue.

Des actions structurantes :

Chaque orientation stratégique contient une action structurante, qui conditionne la réalisation des autres ou porte le plus grand potentiel de transformation. Elles sont représentées en gras au sein de chaque orientation et leur échéancement fait l'objet du tableau de synthèse final.

Axe I : Missions

Orientation 1.01 Adapter l'offre de service aux défis de demain	
<p>L'ingénierie publique n'est pas figée. Elle repose sur une forte adaptabilité aux opportunités et contraintes rencontrées par les adhérents, de même qu'à la nature des projets à conduire.</p> <p>L'agilité de l'offre de service est une nécessité dans un contexte particulièrement volatile et incertain pour les collectivités.</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Moderniser l'offre de service au regard des transitions numérique, écologique et sociale. ✓ Ouvrir l'offre de service d'HGI à d'autres natures de prestation, potentiellement portées par d'autres, notamment les services du Conseil départemental. 	
Actions	Échelle temporelle
<ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre de service technique en s'appuyant sur les partenaires et les services d'ingénierie du Conseil départemental 	Court terme
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la bifurcation écologique dans le catalogue des offres en identifiant l'apport de chaque prestation à la transition. 	Court terme
<ul style="list-style-type: none"> • Structurer et développer l'offre de services numériques 	Court terme
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action numérique du Conseil départemental. 	Moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une charte informatique intégrant le numérique responsable : IA, cyber, RGPD et viser l'obtention d'un label numérique responsable. 	Moyen terme

Axe I : Missions

Orientation 1.02		Clarifier le périmètre des prestations
<p>La clarté des missions possibles contribue à la lisibilité ainsi qu'à la légitimité d'HGI. La nécessaire modernisation de l'offre de service doit être accompagnée d'une formalisation accessible du catalogue des prestations. L'angle de présentation des missions devra être thématique et non par service.</p>		
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Rendre visible ce qui existe et ce qui est proposé aux adhérents ;✓ Calibrer le contenu des prestations et faciliter le pilotage des missions à réaliser.		
Actions	Échelle temporelle	
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer un catalogue de prestations structuré par nature de prestations, intégrant les nouvelles missions numériques et environnementales, ainsi que les conditions de réalisation et d'accès	Court terme	
<ul style="list-style-type: none">• Redéfinir le contenu de certaines missions, notamment en matière d'assistance à la passation des marchés publics, d'accompagnement des projets communaux, assistance aux logiciels métier...	Court terme	
<ul style="list-style-type: none">• Prendre en compte dans le catalogue de prestations les nouveaux besoins exprimés par les élus : bifurcation écologique, sécurité & santé, urbanisme opérationnel, et AMO au montage de projet.	Court terme	
<ul style="list-style-type: none">• Cartographier les chaînages entre les différentes prestations du catalogue mis à jour afin de disposer d'une vision consolidée du parcours adhérent.	Moyen terme	

Axe I : Missions

Orientation 1.03 Renforcer la coordination de l'écosystème d'appui aux collectivités	
<p>La plateforme d'appui aux territoires (PAT) est le levier partenarial d'agrégation des parties-prenantes mobilisées au service des collectivités haut-garonnaises.</p> <p>Pour rendre un service public lisible et efficace, HGI s'inscrit dans une dynamique de consolidation de l'écosystème de soutien aux collectivités.</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Faciliter l'accès à l'ingénierie territoriale dans le département.✓ Veiller aux synergies d'analyse dans les réponses proposées par les parties-prenantes de la PAT vis-à-vis des besoins de territoire.✓ Contribuer à la mise en œuvre de la future stratégie d'aménagement du territoire	
Actions	Échelle temporelle
• Développer les collaborations avec les directions du CD31 et les partenaires de la PAT.	Court terme
• Développer le réseau partenarial dans tous les domaines d'activité de HGI, notamment dans les transitions numériques et écologiques.	Court terme
• Organiser des événements communs et consolider les partenariats.	Moyen terme
• Développer des partenariats avec d'autres ATD	Moyen terme

Axe II : Organisation

Orientation 2.01 Adapter l'organisation et actualiser la gouvernance

Le projet d'établissement doit contribuer à consolider l'organisation et la gouvernance de l'Agence pour sécuriser son fonctionnement et à associer davantage les adhérents lors des instances.

Objectifs :

- ✓ Inscrire l'organisation de l'Agence dans une dynamique d'adaptation et d'amélioration continue ;
- ✓ Mettre à jour la gouvernance dans une logique d'engagement des adhérents.

Actions	Échelle temporelle
• Adapter l'organisation de HGI aux évolutions de l'écosystème de l'ingénierie territoriale du Conseil départemental	Moyen terme
• Associer davantage les adhérents au fonctionnement de l'Agence au travers des CA et AG et s'appuyer sur ces instances pour recueillir les besoins des élus.	Court terme
• Poser une règle de parité H / F au CA	Immédiat
• Promouvoir une composition du CA représentative de la diversité des collectivités adhérentes en fonction de la taille démographique, de la situation géographique, du caractère rural/urbain et de la nature juridique.	Court terme
• Organiser la contribution des services pour anticiper les échéances internes.	Court terme

Axe II : Organisation

Orientation 2.02 Favoriser l'interconnaissance, structurer les coopérations et développer la polyvalence

Le renforcement des coopérations s'impose aussi bien en externe qu'en interne. Pour ce faire, HGI poursuit une volonté de décloisonnement et d'enrichissement de sa culture professionnelle.

La transversalité est un horizon pour tous les collaborateurs de l'Agence.

Objectifs :

- ✓ Améliorer les modalités de gestion de projet interne ;
- ✓ Se servir des outils numériques pour faciliter l'animation des coopérations entre métiers ;
- ✓ Accompagner la compréhension respective des réalités de chaque domaine.

Actions	Échelle temporelle
• Développer la polyvalence dans les équipes pour assurer une continuité de service.	Moyen terme
• Renforcer la collaboration et la transversalité entre les services.	Moyen terme
• Mettre en place un espace permettant de centraliser les outils, les connaissances et les pratiques.	Moyen terme
• Mettre en place des immersions ponctuelles d'agents dans d'autres services.	Court terme

Axe II : Organisation

Orientation 2.03 Soutenir l'expertise des équipes, accompagner la montée en compétence

Le développement de l'Agence ne peut se faire sans un accompagnement soutenu des femmes et des hommes qui la composent. C'est au travers une approche volontariste de l'accompagnement interne que le maintien des compétences et l'évolution des expertises sera réussi.

Objectifs :

- ✓ Accompagner les parcours individuels de carrière en lien avec l'offre de service ;
- ✓ Faire de la formation un moyen autant qu'une fin pour soutenir la capacité d'action de l'Agence.

Action	Echelle temporelle
• Élaborer un plan formation pour les agents avec un budget associé. Il prendra en compte les besoins en matière de bifurcation écologique, de transition numérique et de polyvalence.	Court terme
• Mettre en place, en interne, des formations, des ateliers thématiques et des groupes de travail et de retours d'expérience et d'échange pour favoriser l'interconnaissance des services.	Court terme
• Mettre en place un accès à des formations payantes, en fonction des contraintes budgétaires et lorsque celles-ci sont pertinentes à la mise en œuvre des orientations de l'Agence	Court terme
• Rendre accessible, pour les agents, la plateforme de formation à distance	Immédiat
• Diffuser les méthodes de la gestion de projet	Court terme

Axe II : Organisation

Orientation 2.04 Faire de la qualité de vie au travail un marqueur de l'attractivité et de la fidélisation

La qualité de vie au travail (QVT) vise à concilier la qualité du service public rendu avec le bien être des agents. Elle affecte la charge ressentie, l'engagement au quotidien et la continuité du service. En donnant des repères managériaux clairs et en laissant de la place aux temps collectifs, l'Agence soutient ses agents et renforce son attractivité.

Objectifs :

- ✓ Adapter l'organisation du travail aux moyens disponibles et aux réalités d'exercice ;
- ✓ Renforcer les pratiques managériales pour soutenir les équipes au quotidien ;
- ✓ Améliorer les conditions de travail en simplifiant les règles et en tenant compte des nouveaux usages ;
- ✓ Entretenir un climat de travail positif en valorisant les temps d'échanges et de cohésion.

Actions	Échelle temporelle
<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les plans de charges aux moyens à disposition : rationaliser les prestations, adapter les délais de livraisons en fonction des priorités, de la complexité de la mission et du nombre de prestations par adhérent. 	Immédiat
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former les managers et le personnel-ressource à la QVT. 	Court terme
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un environnement de travail qualitatif et adapté aux réalités des rythmes liés au travail hybride et simplifier les règles internes concernant le télétravail. 	Court terme
<ul style="list-style-type: none"> • Préserver l'animation de temps conviviaux : création d'un pôle de vie sociale et mise en place d'un retro-planning des événements. 	Court terme
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en œuvre d'un management bienveillant et inclusif : diagnostic QVT annuel, baromètre interne, points réguliers autour des risques psychosociaux, ... 	Court terme

Axe III : Fonctionnement

Orientation 3.01		Consolider le modèle économique, structurer un équilibre soutenable pour l'Agence et pour les adhérents
<p>Le modèle économique de l'Agence conditionne sa capacité à accompagner durablement les territoires. Il doit rester soutenable pour les adhérents tout en permettant à l'Agence de maintenir un haut niveau d'expertise et de développer de nouvelles offres.</p> <p>En mettant à jour son cadre tarifaire, HGI renforce sa capacité d'action et préserve la logique de solidarité territoriale qui fonde son identité.</p>		
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Garantir un modèle économique lisible et stable pour les adhérents ;✓ Préserver l'accès de tous à un large socle de prestations en cohérence avec la solidarité territoriale ;✓ Donner à l'Agence des marges d'autofinancement utiles au développement de l'offre ;✓ Adapter la tarification aux enjeux de transition.		
Actions		Échelle temporelle
<ul style="list-style-type: none">• Préserver le modèle actuel basé sur une cotisation annuelle donnant accès à un large socle de prestations ET ajouter un bouquet de prestations « techniques » ou « complexes » associées à un tarif spécifique.		Court terme
<ul style="list-style-type: none">• Proposer une évolution annuelle du montant des cotisations soutenable pour les adhérents et basée sur des critères économiques objectivés.		Immédiat
<ul style="list-style-type: none">• Mener une réflexion sur l'intégration des coûts et bénéfices liés à la bifurcation écologique dans les prestations de HGI.		Moyen terme

Axe III : Fonctionnement

Orientation 3.02		Simplifier le parcours de l'adhérent, maîtriser les délais et optimiser les processus
La maîtrise des délais d'intervention est un enjeu central pour soutenir efficacement l'action des élus. En simplifiant les circuits internes et en structurant le recueil des besoins, HGI peut améliorer la fluidité du service rendu.		
Objectifs : ✓ Faciliter le dépôt et le traitement des demandes pour réduire les délais d'instruction ; ✓ Simplifier les circuits internes afin d'accélérer la prise de décision ; ✓ Favoriser la transversalité et adapter l'offre de prestations aux besoins des élus.		
Actions	Échelle temporelle	
• Mettre en place une centralisation du recueil des demandes, en lien avec le catalogue par prestation.	Court terme	
• Alléger les circuits administratifs internes à HGI	Court terme	
• Mettre en place le parapheur électronique	Court terme	
• Mettre en place le vote électronique	Moyen terme	

Axe III : Fonctionnement

Orientation 3.03		Améliorer la capacité de pilotage de l'Agence et maintenir la performance
<p>Le pilotage de l'activité permet à l'Agence d'ajuster son organisation au plus près des besoins du territoire et de sécuriser la continuité du service.</p> <p>En structurant les règles d'intervention et en outillant le suivi, HGI renforce sa capacité à décider et à anticiper.</p>		
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Clarifier les règles d'intervention ;✓ Structurer un pilotage partagé permettant d'ajuster les plans de charge ;✓ Se doter d'outils facilitant le suivi, la coordination et la transversalité ;✓ Retranscrire la réalité de l'activité à travers son suivi pour soutenir la décision.		
Actions	Échelle temporelle	
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer un règlement explicitant notamment les modalités de saisine, le processus de rendu de la prestation et les prestations avec un tarif spécifique	Court terme	
<ul style="list-style-type: none">• Adopter une politique pour encadrer l'utilisation de l'IA	Court terme	
<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place, pour chaque service, une démarche de pilotage de l'activité et se doter d'un outil global ou d'outils dédiés mais connectés :<ul style="list-style-type: none">• Saisine et suivi du traitement de sa demande par l'adhérent ;• Pilotage interne de l'activité et de la gestion des dossiers.	Moyen terme	
<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre l'évaluation systématique des prestations, de façon adaptée en fonction de l'activité	Moyen terme	

Axe IV : Communication

Orientation 4.01	Faire de HGI une marque de référence de l'ingénierie territoriale	
<p>La communication externe permet de valoriser les projets, de rendre visibles les savoir-faire et de soutenir l'identité commune d'HGI.</p> <p>En affirmant son positionnement et en modernisant ses outils, l'Agence peut développer son statut de référence de l'ingénierie publique.</p>		
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Structurer une image claire et cohérente pour renforcer l'identité d'HGI ; ✓ Développer la visibilité de l'Agence auprès des élus et de ses partenaires ; ✓ Mettre en valeur les projets accompagnés pour mieux illustrer l'impact territorial ; ✓ Ancrer la bifurcation écologique dans la communication pour accompagner les évolutions du territoire. 		
Actions	Échelle temporelle	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'identité de HGI, notamment par la refonte de sa charte graphique et de son site web 	Moyen terme	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer la visibilité de l'Agence en s'appuyant sur les réseaux sociaux et par la mise en valeur de projets innovants accompagnés 	Court terme	
<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser la communication en systématisant l'approche dématérialisée et en s'appuyant sur les réseaux territoriaux 	Moyen terme	
<ul style="list-style-type: none"> • Dans la communication externe, réaffirmer le rôle de l'Agence sur l'innovation et la transition en positionnant HGI comme acteur de la transition écologique territoriale 	Court terme	

Axe IV : Communication

Orientation 4.02	Ancrer durablement l'Agence dans les réseaux locaux et nationaux	
<p>Ancrer durablement l'Agence dans les réseaux locaux passe par une présence régulière et active auprès des acteurs du territoire. Cela permet de mieux relayer l'action de l'Agence, de renforcer les coopérations et de consolider sa place dans l'écosystème de l'ingénierie territoriale.</p>		
<p>Objectifs : ✓ Installer HGI comme un acteur identifié et reconnu des réseaux territoriaux, à l'échelle locale comme nationale. ✓ Développer des liens durables avec les partenaires pour renforcer la circulation des informations et les coopérations.</p>		
Actions	Échelle temporelle	
<ul style="list-style-type: none"> • Faire des 40 ans d'HGI un levier de modernisation de la communication en structurant une opération de communication externe dont les acquis perdureront. 	<p style="text-align: center;">Immédiat</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer plus régulièrement auprès des adhérents autour de l'activité de l'Agence et des décisions du CA 	<p style="text-align: center;">Court terme</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Dédier dans les publications une rubrique sur les projets réalisés par les adhérents 	<p style="text-align: center;">Court terme</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des instances d'échange via les grands territoires 	<p style="text-align: center;">Court Terme</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Positionner HGI en tant qu'Agence référente dans le réseau national des ATD 	<p style="text-align: center;">Moyen terme</p>	

Axe IV : Communication

Orientation 4.03		Fluidifier les circuits d'information interne	
Fluidifier la circulation de l'information renforce la cohérence de l'action de l'Agence. Que chacun dispose des mêmes repères rend la transversalité possible et permet la cohésion au sein de l'Agence.			
Objectif :			
✓ Assurer une information régulière et utile pour soutenir le travail des agents au quotidien ;			
✓ Renforcer la compréhension partagée des projets et des décisions de l'Agence ;			
✓ Favoriser un climat interne fondé sur la transparence et la confiance collective.			
Actions		Échelle temporelle	
• Poursuivre les temps dédiés de communication aux agents		Immédiat	
• Partager l'ensemble de la communication externe avec les agents		Immédiat	
• Créer un site intranet pour les agents de HGI		Moyen Terme	

07

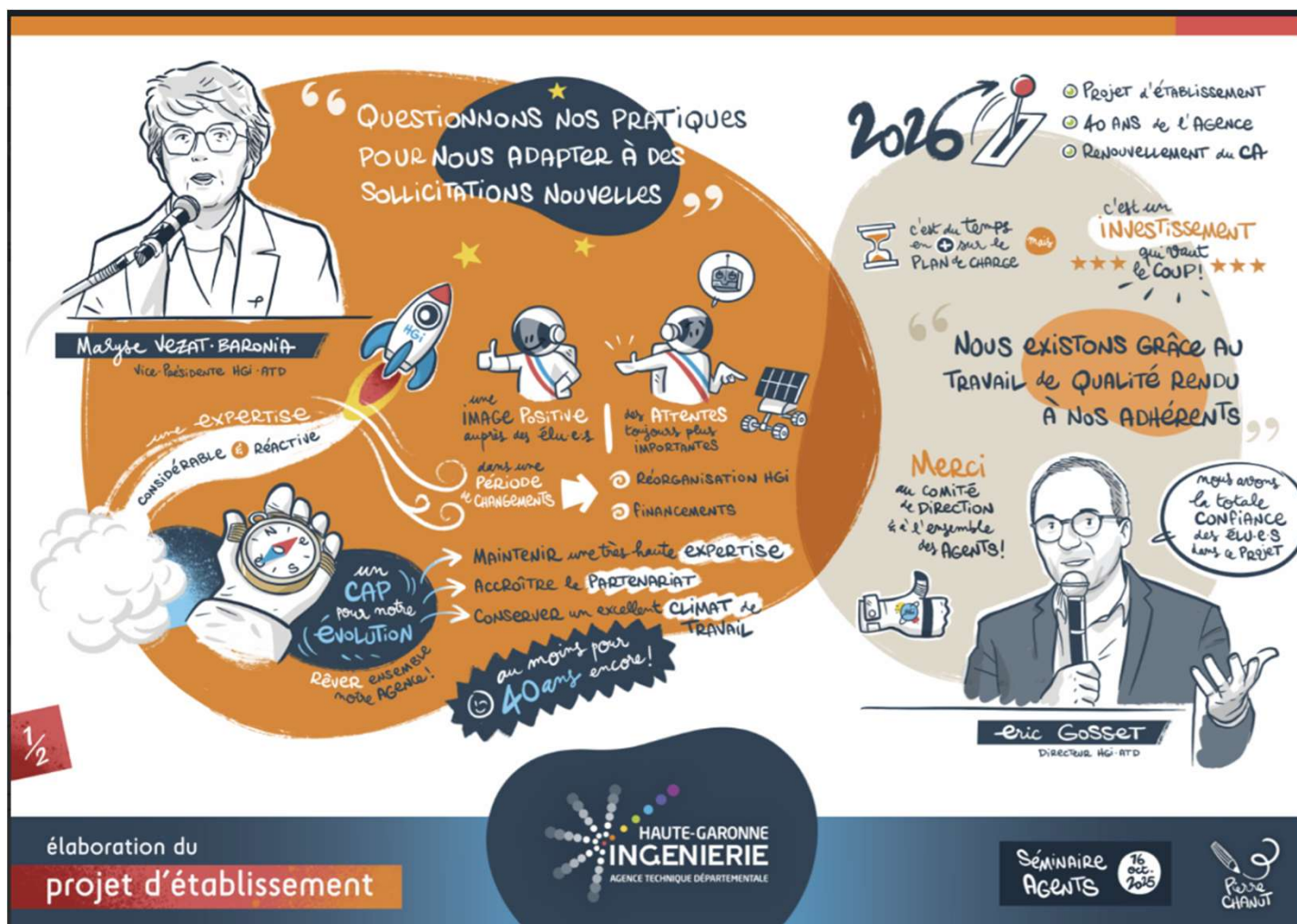
Annexes



Le plan des actions structurantes en synthèse

Orientation stratégique		Action structurante	2026	2027	2028 - 2032
1.01	Adapter l'offre de service aux défis de demain	Développer une offre de service technique en s'appuyant sur les partenaires et les services d'ingénierie du Conseil départemental			
1.02	Clarifier le périmètre des prestations	Élaborer un catalogue de prestations structuré par nature de prestations, intégrant les nouvelles missions numériques et environnementales, ainsi que les conditions de réalisation et d'accès			
1.03	Renforcer la coordination de l'écosystème d'appui aux collectivités	Développer les collaborations avec les directions du CD31 et les partenaires de la PAT.			
2.01	Adapter l'organisation et actualiser la gouvernance	Associer davantage les adhérents au fonctionnement de l'Agence au travers des CA et AG et s'appuyer sur ces instances pour recueillir les besoins d'élus.			
2.02	Favoriser l'interconnaissance, structurer les coopérations et développer la polyvalence	Développer la polyvalence des équipes pour assurer une continuité de service.			
2.03	Soutenir l'expertise des équipes, accompagner la montée en compétences	Élaboration d'un plan formation pour les agents avec un budget associé. Il prendra en compte les besoins en matière de bifurcation écologique, de transition numérique et de polyvalence.			
2.04	Faire de la qualité de vie au travail un marqueur de l'attractivité et de la fidélisation.	Adapter les plans de charges aux moyens à disposition : rationalisation des prestations, adapter les délais de livraisons en fonction des priorités, de la complexité de la mission et du nombre de prestations par adhérent.			
3.01	Consolider le modèle économique, structurer un équilibre soutenable pour l'Agence et pour les adhérents	Préserver le modèle actuel basé sur une cotisation annuelle donnant accès à un large socle de prestations ET ajouter un bouquet de prestations « techniques » ou « complexes » associées à un tarif spécifique.			
3.02	Simplifier le parcours de l'adhérent, maîtriser les délais et optimiser les processus	Mise en place d'une centralisation du recueil des demandes, en lien avec le catalogue par prestation.			
3.03	Améliorer la capacité de pilotage de l'Agence et maintenir la performance	Élaborer un règlement explicitant notamment les modalités de saisine, le processus de rendu de la prestation et les prestations avec un tarif spécifique			
4.01	Faire de HGI une marque de référence de l'ingénierie territoriale	Renforcer l'identité de HGI, notamment par la refonte de sa charte graphique et de son site web			
4.02	Ancrer durablement l'Agence dans les réseaux locaux et nationaux	Faire des 40 ans d'HGI un levier de modernisation de la communication en structurant une opération de communication externe dont les acquis perdureront.			
4.03	Fluidifier les circuits d'information interne	Poursuivre les temps dédiés de communication aux agents			

Retour en images sur le séminaire du 16 octobre 2025 avec l'ensemble des agents de HGI (1/2)



QUESTIONNONS NOS PRATIQUES POUR NOUS ADAPTER À DES SOLLICITATIONS NOUVELLES

2026

- Projet d'établissement
- 40 ANS de l'AGENCE
- Renouvellement du CA

“ Nous existons grâce au TRAVAIL de QUALITÉ RENDU À NOS ADHÉRENTS ”

2025

“ QUESTIONNONS NOS PRATIQUES POUR NOUS ADAPTER À DES SOLLICITATIONS NOUVELLES ”

Maïlys VEZAT-BARONIA
Vice-Présidente HGI-ATD

Eric GOSSET
Directeur HGI-ATD

une EXPERTISE considérable & réactive

une IMAGE POSITIVE auprès des élus

des ATTENTES toujours plus importantes

REORGANISATION HGI

FINANCEMENTS

MAINTENIR une très haute EXPERTISE

ACCROÎTRE le PARTENARIAT

CONSERVER un excellent CLIMAT de TRAVAIL

un CAP pour notre EVOLUTION
Rêver ensemble notre Agence!

au moins pour 40 ans encore!

“ c'est du temps en plus sur le PLAN de CHARGE ”

“ c'est un INVESTISSEMENT qui vaut le COUP! ”

“ Merci au COMITÉ de DIRECTION & à l'ensemble des AGENTS! ”

“ nous avons la totale CONFIANCE des ELUS dans le PROJET ”

élaboration du **projet d'établissement**

HAUTE-GARONNE
INGENIERIE
AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

SÉMINAIRE AGENTS 16 oct. 2025

POUR CHANT

Retour en images sur le séminaire du 16 octobre 2025 avec l'ensemble des agents de HGI (2/2)

